



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service police de l'eau
et des milieux aquatiques**

Bureau de la ressource en eau

Affaire suivie par : Christophe ARRUTI
Tél : 05 58 51 30 74
Mél : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le

25 MARS 2022

Monsieur le maire

Le groupement forestier de la compagnie des Landes prévoit de restaurer l'étang des forges à Pontenx-les-Forges par curage et vidange du plan d'eau. A cet effet, le groupement forestier a déposé un dossier d'autorisation environnementale auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Landes.

Une consultation du public va être organisée du 11 avril au 11 mai 2022. Le code de l'environnement prévoit que dès le début de la phase de consultation du public, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes concernées.

En conséquence, je sollicite l'avis du conseil municipal de Pontenx-les-Forges sur le dossier d'autorisation environnementale. Un lien permettant de télécharger l'ensemble des pièces du dossier est envoyé par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@pontenx-les-forges.fr

L'avis du conseil municipal devra être adressé à la DDTM avant le 26 mai 2022, soit quinze jours suivant la clôture de la consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération la meilleure.

La directrice départementale

Nadine CHEVASSUS

Monsieur Henri-Jean THÉBAULT
Maire de Pontenx-les-Forges
46, place Charles de Gaulle
40200 PONTENX-LES-FORGES